Rolle de la Capitation

de la noblesse de l'eveché de Dol pour l'année 1720 ¹

•	
premiere pa	age

Rolle de repartition de la somme de trois mille quatre cent vingt et quattre livres que messieurs les gentilshommes, leurs veuves, enfans et domestiques de l'evesché de Dol doivent payer pour leur capitation de la presante année mil sept cent vingt, conformement aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 pour etre les sommes pour lesquelles chaque particulier se trouve imposé et compris audit rolle payées en deux termes egaux aux mains du sieur de Ponthaye Bernard receveur commis à cet effet par les Etats, le premier depuis l'arresté du presant rolle jusques au premier octobre prochain 1720 et le second depuis le premier novembre de la presante année jusques au premier decembre audit an.

A laquelle repartition à eté procedé par nous comme ensuit.

Feydeau de Montlouet de Brunes seconde page

Ville de Dol

Monsieur Mellet dix sept livres Domestiques trois livres	17# 3.	
Les demoiselles du Quengo quatorze livres Domestique trante sols	14. 1. 10	0.
Madame des Vergers de France vingt quattre livres Domestique trante sols	24. 1. 10	0.
Madame de la Chenardais de Saint Pair veuve et enfans neuff livres Domestiques trante sols	9. 1. 10	0.
Monsieur du Boulay Pigeon quarante livres Domestique trante sols	40. 1 10	0

^{1.} Source : Archives Départementales de Loire-Atlantique, B 3486. Transcription d'Amaury de la Pinsonnais en octobre 2009 pour Tudchentil, d'après une copie numérique réalisée par Jean-Claude Michaud.

Aucaleuc

Point de gentilshommes

Baguer Morvan

S		
Monsieur Le Corvaisier de Vaudoré sept livres dix sols Domestique trante sols		10. 10.
Cent vingt deux livres	122.	
troisieme page		
Madame de la Baucherais vingt huit livres Domestiques cinq livres	28# 5.	
Baguer Pican		
Les enfans de monsieur de Vaudoré cinq livres	5.	
Bobital, Bonnaban, Bonnement		
Point de gentilshommes		
Carfantain		
Madame de Saint Gilles Aubert veuve sans enfans seize livres Domestiques trante sols	16# 1.	10.
Monsieur de la Cornilliere trante six livres Domestiques cinquante sols	36. 2.	10.
Monsieur de la Haye d'Andouillé vingt livres Domestiques cinquante sols	20. 2.	10.
Madame de Bellœil Bernard neuff livres Domestiq. trante sols	9. 1.	10.
Cendres		
Point de gentilshommes		
Cent vingt sept livres	127.	
quattriesme page		
Cherueix		
Monsieur de l'Aumosne freres et sœur cent vingt livres Domestiques cinquante sols	120. 2.	10.

Monsieur de la Mettrie Ville Brusné quarante quattre livres Domestiques cinq livres	44. 5.	
Les enfans de feu monsieur de Launay Coapel sept livres dix sols	7.	10.
Couesmieux		
Monsieur de la Noe six livres dix sols Domestique trante sols		10. 10.
Cugen		
Monsieur de Lamassue freres et sœurs trente six livres Domestiques cinquante sols	36. 2.	10.
Epiniac		
Monsieur de la Hygourday minneur quattre vingt livres Madame de la Touche Higourdaye douze livres Domestiques cinquante sols	80. 12. 2.	10.
Hirel		
Point de gentilshommes Trois cent vingt livres	320#	
Cinquieme page		
Guifaut		
Monsieur de la Gaptiere fils quarante cinq livres Domestiques trois livres	45. 3.	
Monsieur de Miniac de Chabusson cinq livres Domestique trante sols	5. 1.	10.
Monsieur Le Voyer de Bourgneuf sept livres dix sols Domestiques trante sols	7. 1.	10. 10.
Les enfens de madame la presidente de Grenedan cent cinquante livres Domestiques sept livres dix sols		10.
L'Abbaye pres Dol		
Monsieur du Parc Jourdain quatorze livres dix sols Domestiques cinquante sols	14. 2.	10. 10.
Laboussac		
Monsieur de France pere quattre vingt livres Domestiques cinq livres	80. 5.	

Monsieur de France le fils marié cinquante livres Domestiques sept livres dix sols	50. 7.	10.
Monsieur de la Guerche Huguet soixante quattre livres Domestiques cinq livres	64. 5.	
Quattre cent quarante neuff livres dix sols	449.	10.
sixieme page		
Monsieur de la Guechardiere du Fournel et sœur cinq livres Domestiques trante sols	5. 1.	10.
La Chapelle au Filmen		
Point de gentilshommes		
La Fresnaye		
Les demoiselles de la Fresnaye Prehenry cent quattre vingt livres Domestiques sept livres dix sols Monsieur du Breil dix livres Domestiques cinquante sols	180. 7. 10. 2.	10.10.
La Landes		
Point de gentilshommes		
Langan		
Monsieur Le Bouteiller de la Morinais dix livres Domestiques cinquante sols	10. 2.	10.
Languenan		
Point de gentilshommes		
Lahellen		
Madame de Boishüe et enfans cent cinquante livres Domestiques sept livres	150. 7.	
Madame de la Coninais veuve quattre livres	4.	
Trois cent quattre vingt livres	380#	
Septieme page		

Lannouais

Point de gentilshommes

Lanvallay

Monsieur de Grillemont Cerizé quarante livres Domestiques cinquante sols	40. 2.	10.
Le Loup du Lac		
Monsieur et madame de Pontcallec seigneur de paroisse quattre vingt livres Domestiques cinq livres	80. 5.	
Le Vivier		
Monsieur de Narbonne de la Corniliere quatorze livres dix sols Domestiques cinquante sols	14. 2.	10. 10.
Lillemer		
Point de gentilshommes		
Meillac et la Chapelle au Filsmen		
Madame de Launay Gravé vingt livres dix sols	20.	10.
Monsieur de Bourgneuff Gravé seigneur de paroisse cent quarante quattre livres cy Domestiques sept livres dix sols cy	144. 7.	10.
Trois cent seize livres dix sols	316#	10
Huitiesme page		
Monsieur du Mellier Artur vingt livres Domestiques cinquante sols	20# 2.	10.
Miniac Morvan		
Monsieur de Miniac Le Clavier seigneur de paroisse cent quarante quattre livres Domestiques sept livres dix sols	144. 7.	10.
Monsieur de Saint Luen du Breil neuff livres Domestiques trante sols	9. 1.	10.
Monsieur de la Maisonneuve Bouleuc six livres Domestiques trante sols Monsieur de Grandmaison Bouleuc six livres	6. 1. 6.	10.
Monsieur Lambert six livres	6.	

Mont Dol

Point de gentilshommes

Plene Fougere

Monsieur de Mont Louet de Brunes vingt quattre livres Domestiques cinquante sols	24. 2.	10.
Monsieur du Tiersent Nonante livres Domestiques six livres	90. 6.	
Monsieur de la Bouyere Poulain cinquante livres Domestiques quattre livres	50. 4.	
Trois cent quattre vingt livres dix sols	380.	10.
Neuffieme page		
Monsieur de Saint Gilles Ville Clair l'aisné sept livres dix sols Domestiques trante sols Monsieur de Saint Gilles cadet sept livres dix sols Domestique trante sols	1. 7.	10. 10. 10. 10.
Madame de la Vieuxville sept livres dix sols Domestique trante sols Madmoiselle de la Vieuville Cormier cinq livres	7. 1. 5.	10. 10.
Les mineurs de monsieur du Bochet de La Noë six livres dix sols	6.	10.
Monsieur de Beaumont Lorgerot vingt livres dix sols Domestique trante sols	20. 1.	10. 10.
Plerguet		
Madame de Lespinay de Beaufort et enfans cent quarante quattre livres Domestiques cinq livres	144. 5.	
Madmoiselle de la Halouze sept livres dix sols Domestiques trante sols		10. 10.
Monsieur de la Rouaudays Jourdain seize livres Domestiques cinquante sols	16. 2.	10.
Plesder		
Monsieur de la Buharais Blanchard fils trante deux livres Domestiques quattre livres	32. 4.	
Deux cent septante trois livres	273.	

dixieme page

Pleugueneuc

Madame de Boiseon trante livres	30.	
Domestiques cinquante sols	2.	10.
Madmoiselle de Champ Besnard sept livres dix sols Domestiques trante sols		10. 10.
Monsieur de la Buharais pere cinq livres	5.	
Pleudihen		
Monsieur de Saint Meleuc quarante huit livres Domestiques cinquante sols	48. 2.	10.
Madame de Gaudrion veuve six livres Domestiques trante sols Les enfans du feu sieur des Salles Gaudrion six livres	6. 1. 6.	10.
Monsieur du Verger Bouteuc neuff livres Domestiques trante sols	9. 1.	10.
Monsieur de la Ville Chevallier quinze livres Domestiques trante sols	15. 1.	10.
Madame de Faverolles et enfans quarante livres Domestiques trois livres dix sols	40. 3.	10.
Monsieur de la Noë Le Forestier douze livres Domestiques cinquante sols	12. 2.	10.
Monsieur de Quebriac cadet quatorze livres dix sols Domestiques cinquante sols	14. 2.	10. 10.
Deux cent douze livres	212. 2	
unzieme page		

Roslandrieux

Point de gentilshommes

Ros sur Couasnon

Madame de Boisbaudry et ses enfens quarante cinq livres	45.
Domestiques trois livres	3.

^{2.} Un morceau de papier est cousu en bas de la page et porte la mention : *L'erreur est sur le total de dix sols* : 212# 10s.

	Monsieur de la Cour de Quebriac quattre livres Domestiques vingt sols	4. 1.	
	Saint Broladre		
	Monsieur de Saint Genys seigneur de paroisse cent quarante quattre livres Domestiques cinq livres	144. 5.	
	Monsieur de la Jugandiere de Saint Pair vingt quattre livres Domestiques cinquante sols	24. 2.	10.
	Monsieur de Lessay de Saint Pair vingt quattre livres Domestiques cinquante sols	24. 2.	10.
	Monsieur de Vallois vingt huit livres Domestiques quattre livres	28. 4.	
	Saint Carné		
	La veuve de monsieur Duchesne Ferron et enfans cadets soixante livres Domestiques trois livres	60. 3.	
Γrois	s cent cinquante livres	350.	
Dou	zieme page		
	Saint Coulomb		
	Les mineurs de monsieur de la Boessiere Motté cinq livres	5.	
	Saint Georges de Grehaigne, Saint Guinor Point de gentilshommes	u	
	Saint Hellen		
	Monsieur de la Villeblanche sept livres dix sols Domestiques trante sols	7. 1.	10. 10.
	Monsieur de K/goet Boisgelin vingt livres Domestiques cinquante sols	20. 2.	10.
	Monsieur de la Guerche Martin trante six livres Domestiques cinquante sols	36. 2.	10.

Saint Ideuc, Saint Jagu

Point de gentilshommes

Saint Judoce

	Monsieur du Fournel vingt livres Domestiques cinquante sols	20. 2.	10
	Monsieur du Margat Le Charpentier cinq livres Domestiques trante sols	5. 1.	10
	Saint Launeuc, Saint Leonard, Saint Marca	an	
	Point de gentilshommes		
Cent	t quattre livres	104.	
traiz	ieme page		
	Saint Meloir pres Boursel		
	Monsieur de Tremigon vingt livres dix sols Domestiques cinquante sols	20. 2.	
	S ^t Meloir sous Hedé, S ^t Mervon, S ^t Pierre de Pl	esqu	ıer
	Point de gentilshommes		
	Saint Remy du Plain		
	Monsieur de Rosnivinen cent livres Domestiques sept livres dix sols	100. 7.	10
	Saints		
	Madame de Quebriac veuve et enfans douze livres Domestique trante sols	12. 1.	10
	Saint Samson jouxte Livet ou la Chapelle Sar	ıson	1
	Monsieur de la Timblais et enfans cadets dix livres	10.	
	Monsieur de Quenad Ferron de la Sigonniere vingt huit livres Domestiques quattre livres	28. 4.	
	Monsieur de la Timblais fils marié vingt quattre livres Domestiques quattre livres	24. 4.	
Deux	x cent quatorze livres	214.	
quat	orzieme page		
	Monsieur de la Villeauprovost Colasse sept livres dix sols Domestiques trante sols	7. 1.	10 10

Saint Sollain

Point de gentilshommes

Saint Tual

Madame du Breil Pontbriand et madmoiselle sa fille Judich du Breil cinquante livres	50.	
Domestiques cinquante sols	2.	10.
Monsieur d'Othier senechal de Plelan tuteur de la fille de feu monsieur du Breil Pontbriand marié avec madmoiselle de Cuillé cinquante livres Domestiques cinquante sols	50. 2.	10.
Monsieur Bonnaventure Bichaut douze livres	12.	
Domestiques trante sols	1.	10.
Saint Uniac		
Madame de Quenetein et enfans trante six livres	36.	
Domestiques trois livres	3.	
Monsieur de la Touche sept livres dix sols	7.	10.
Domestiques trante sols	1.	10.
Cent soixante quinze livres dix sols	175.	10.
quinzieme page		

Saint Vrieuc, Trebedan, Tremcheuc Tressaint, Tressé, Ville de Bidon, Ville de Marine

Point de gentilshommes

Vu, fait, calculé, arresté et verifié le present rolle de repartition de la noblesse de l'evesché de Dol, lequel s'est trouvé monter à la somme de trois mil quattre cent vingt quattre livres portée en l'intitulé du presant rolle.

Ordonnons en consequence que le rolle sera executé selon la forme et teneur et conformement aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 que les particulliers y denommées mesme leurs fermiers, vasseaux et bien tenants en leur acquit seront contraints et le payement des sommes pour les quelles ils sont imposé par touttes voyes ordinaires et accoutumées comme pour les propres deniers et affaires de

Seizieme page

sa Majesté à l'exception neantmoins de la contrainte par corps qui ne poura avoir lieu qu'elle n'ait eté par nous ordonnée en connoissance de cause et ce en deux payements egaux aux mains du sieur de Ponthaye Bernard receveur commis pour cet effet par les Etats sçavoir le premier depuis l'arresté du presant rolle jusques au premier octobre

1720 et le second depuis le premier novembre de la presante année jusques au premier decembre suivant pour estre les dittes sommes remises et payées par ledit receveur au bureau de monsieur de Montaran aussy en deux termes egaux, le premier au premier octobre 1720 et le seconde au premier decembre ensuivant a la reduction neantmoins des trois deniers pour livres que ledit receveur retiendra par ses mains pour ses taxations de la recette actuelle des particuliers denommés audit rolle qui sera executté par provision

17^e page

nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et fautte auxdits redevable et receveur de satisfaire aux susdites obligations dans les termes cy dessus exprimés, ils encoureront les peines portées par les dites declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 et arrest du Conseil rendu en consequence.

Ordonons en outre que les maitres et maitresses demeureront personnellement responsables de la capitation de leurs domestiques fait et arresté le *dix sept aoust mil sept cent vingt*³.

[Signé :] Feydeau de Montlouet de Brunet

[Ce récapitulatif est inscrit sur un morceau de papier cousu en bas de la dernière page.]

122#		380#	10.
127.		273.	
320.		212.	
449.	10.	350.	
380.		104.	
316.	10.	214.	
		<u>175.</u>	<u> 10.</u>
1715.		1709.	

Recapitulation

1715# 1709. 3424.

^{3.} Ces mots sont d'une autre main, qui semble être celle de Feydeau.